

DEPARTEMENT DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE RETHEL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS RETHELOIS**

DELIBERATION N°142/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du 26 septembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Désignation des élus pour siéger au sein de la Commission
Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué par Monsieur Thomas SAMYN, Président, s'est réuni au sein de la salle des fêtes d'Amagne.

Date de convocation : 20 septembre 2024
Nombre de membres en exercice : 91
Nombre de membres présents : 69
Nombre de votants : 72 (69 présents + 3 pouvoirs)

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

COMMUNES	QUALITE	PRENOM	NOM
ACY ROMANCE	TITULAIRE	Gérard	DESIRONT
AIRE	TITULAIRE	Olivier	FLAUZAC
AMAGNE	TITULAIRE	Laurent	DESTRUMELLE
AMBLY FLEURY	TITULAIRE	Jean-Noël	LEROY
ANNELLES	TITULAIRE	Anne	CUIF
ARNICOURT	TITULAIRE	Thomas	SAMYN
ASFELD	TITULAIRE	Aline	BEAUJARD
ASFELD	TITULAIRE	Jean-Marc	BRIOIS
AUSSONCE	TITULAIRE	Bruno	PONSIN
AVAUX	TITULAIRE	Didier	MARBY
AVANCON	TITULAIRE	Yvan	LEFEVRE
BALHAM	TITULAIRE	Jean	DURAND
BERTONCOURT	TITULAIRE	Jean-Pierre	BOIZET
BIERMES	TITULAIRE	Daniel	FLOQUET
BIGNICOURT	TITULAIRE	Philippe	CHARBEAUX
BLANZY LA SALONNAISE	TITULAIRE	Marie-France	FAVREAU
BRIENNE SUR AISNE	TITULAIRE	Xavier	DE BOUTEVILLE
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Françoise	MAILLOT
CONDE LES HERPY	TITULAIRE	Bernard	ROUSSEAUX
CORNY MACHEROMENIL	TITULAIRE	Xavier	BARIL
COUCY	TITULAIRE	David	POTIER
ECLY	TITULAIRE	Ludovic	BUGNET
HANNOGNE SAINT REMY	TITULAIRE	Gonzague	GERARD
HAUTEVILLE	TITULAIRE	Christelle	CANON
HERPY L'ARLESIENNE	TITULAIRE	Claude	REGNIER
HOUDILCOURT	TITULAIRE	Emmanuel	BRODEUR
JUNIVILLE	TITULAIRE	Christian	COGNIARD
JUNIVILLE	TITULAIRE	Isabelle	CLAUSSE
LE CHATELET SUR RETOURNE	TITULAIRE	Jean-Michel	MAVEL
L'ECAILLE	TITULAIRE	Joachim	GAILLOT
MENIL ANNELLES	TITULAIRE	Christophe	MAHAUT
MENIL LEPINOIS	TITULAIRE	Muriel	HOLIGNER
MONTLAURENT	TITULAIRE	Christian	MATHY

NANTEUIL SUR AISNE	TITULAIRE	Marie-Odile	ANDRIEUX
NEUFLIZE	TITULAIRE	Romain	PIATKOWSKI
NOVY CHEVRIERES	TITULAIRE	Yves	BEGUIN
PERTHES	TITULAIRE	Pascal	TURQUIN
RETHEL	TITULAIRE	Joseph	AFRIBO
RETHEL	TITULAIRE	Renaud	AVERLY
RETHEL	TITULAIRE	Stéphane	BINET
RETHEL	TITULAIRE	Laurence	BRUNIN
RETHEL	TITULAIRE	Thierry	CHEVALLOT-
BEROUX			
RETHEL	TITULAIRE	Patrick	DEMENGEOT
RETHEL	TITULAIRE	Joëlle	LANGONNIER
RETHEL	TITULAIRE	Michèle	LARANGE
RETHEL	TITULAIRE	Brigitte	LECAILLE
RETHEL	TITULAIRE	Sylvie	MASSON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	MERCIER
RETHEL	TITULAIRE	Pierrette	STEVIGNON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	VUARNESON
ROIZY	TITULAIRE	Xavier	GUILLAUME
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Nathalie	VERRIER
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Blandin	CHOCARDELLE
SAINT LOUP EN CHAMPAGNE	TITULAIRE	Amandine	NOCTON
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Anthony	DENIS
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Angélique	JACOB
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Michel	KOCIUBA
SERAINCOURT	TITULAIRE	Mathieu	FOURNY
SEUIL	TITULAIRE	Denis	AUBERT
SON	TITULAIRE	Thierry	KUDLA
TAGNON	TITULAIRE	Nicolas	TAILLIART
TAIZY	TITULAIRE	Sylvain	POTIER
VIEUX LES ASFELD	TITULAIRE	Emmanuel	BROCHET
VILLE SUR RETOURNE	TITULAIRE	Frédéric	VERZEUX
VILLERS DEVANT LE THOUR	TITULAIRE	Amandine	CHARLES

Mesdames et Messieurs les suppléants avec droit de vote :

BERGNICOURT	SUPPLEANT	Cyrille	MARQUES
GOMONT	SUPPLEANT	Alain	CAMU
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	SUPPLEANT	Sébastien	DUBOIS
SAINT FERGEUX	SUPPLEANT	David	VILAIN

Ont reçu pouvoir :

Angélique JACOB (SAULT-LÈS-RETHEL) ayant reçu pouvoir de Bénédicte FONTAINE (SAULT-LÈS-RETHEL) absente excusée.
Nicolas TAILLIART (TAGNON) ayant reçu pouvoir de Monique MISSET (TAGNON) absente excusée.
Denis AUBERT (SEUIL) ayant reçu pouvoir de Viviane COUSINARD (THUGNY TRUGNY) absente excusée.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

ALINCOURT	TITULAIRE	Nicolas	ETIQUE
BANOgne RECOUVRANCE	TITULAIRE	Cyril	CARRE
BARBY	TITULAIRE	Christian	NOIZET
BERGNICOURT	TITULAIRE	Cyril	MARQUES
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Marie-Chantal	CORNET
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Didier	SIMON
DOUX	TITULAIRE	René	DEBROSSE
GOMONT	TITULAIRE	Jean-Luc	ROUSSEAU
INAUMONT	TITULAIRE	Michel	MARCOTTE
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	TITULAIRE	Mireille	LEGUAY

LE THOUR	TITULAIRE	Ingrid	BOUCHER
POILCOURT SYDNEY	TITULAIRE	Christian	LAGARDE
RETHEL	TITULAIRE	Pascal	BALDO
RETHEL	TITULAIRE	Laurie	BOCAHUT
RETHEL	TITULAIRE	Rachel	DEVIE
RETHEL	TITULAIRE	Frédéric	POLLET
RETHEL	TITULAIRE	Marie-José	THOMAS
SAINT FERGEUX	TITULAIRE	David	VILAIN
SAINT QUENTIN LE PETIT	TITULAIRE	Nathalie	FLEITER
SAINT REMY LE PETIT	TITULAIRE	Grégory	GRAUMER
SAULT-LÈS-RETHEL	TITULAIRE	Bénédicte	FONTAINE
SAULT SAINT REMY	TITULAIRE	Fabien	GATINOIS
SEVIGNY WALEPPE	TITULAIRE	Éric	GUIRSCH
SORBON	TITULAIRE	Benoit	WILLEMET
TAGNON	TITULAIRE	Monique	MISSET
THUGNY TRUGNY	TITULAIRE	Viviane	COUSINARD

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Laurent DESTRUMELLE, de la commune d'Amagne.

Le quorum étant respecté, 69 conseillers présents sur 91 membres.

Exposé :

La loi impose l'instauration d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite dans les EPCI dépassant le seuil de 5 000 habitants.

Des Commissions communales et intercommunales sont donc amenées à coexister sur un même territoire : lorsqu'une commune regroupant plus de 5000 habitants appartient à un EPCI, les deux structures doivent se doter d'une commission pour l'accessibilité.

Ce sont des Commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ou coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elles sont composées d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite et de personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent être prévus, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

Leurs missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les ERP du territoire.

Chaque année, la Commission doit établir un rapport annuel présenté en Conseil communautaire et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Il est proposé la composition suivante :

- Collège des élus : 8 membres
- Collège des associations d'usagers : 2 membres

- Collège des personnes handicapées : 2 membres
 - Collège des personnes qualifiées : 1 membre
- Soit 13 membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Considérant que la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale dépassant le seuil de 5 000 habitants,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres devant représenter le Conseil communautaire au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite,

Monsieur le Président ayant fait appel à candidatures,

L'assemblée ayant décidé, à l'unanimité, de voter à main levée,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur avis favorable du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,
par 72 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DESIGNE les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite au sein du collège des élus :

Titulaires	
Françoise MAILLOT	Nicolas ETIQUE
Michel KOCIUBA	Marie-Odile ANDRIEUX
Romain PIATKOWSKI	Daniel FLOQUET
Sylvie MASSON	Jean-Pierre BOIZET

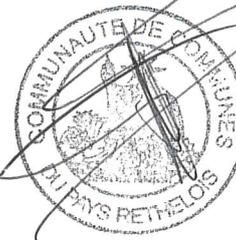
PRECISE qu'un appel à candidatures sera effectué pour désigner les membres des autres collèges,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

**Pour extrait conforme,
A Sault-lès-Rethel, le - 2 OCT. 2024**

Le Président,

Thomas SAMYN



Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Sous-préfecture de Rethel, le - 2 OCT. 2024
de la publication, le - 2 OCT. 2024

La présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays rethélois et insérée au registre des délibérations. Elle peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, par courrier adressé au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

